

VILLE DE JOUARRE

- 7 SEP. 2018

ARRIVÉE DU COURRIER



Réservé aux
PARTICULIERS



Opération déchèterie mobile

1^{ER} RENDEZ-VOUS :

Le samedi 22 septembre

LES AUTRES RENDEZ-VOUS :

Les samedis 6 et 20 octobre

Les samedis 3 et 17 novembre



125 rue Pierre Marx
à la Ferté-sous-Jouarre
de 9h à 12h

Déposez **gratuitement** vos
DÉCHETS ENCOMBRANTS et vos
DÉCHETS SPÉCIAUX
(voir conditions au dos)

www.smitom-nord77.fr

Plus d'informations :
01.60.44.40.03

Réalisez **un geste éco-citoyen** en vous débarrassant de vos déchets encombrants et de vos déchets spéciaux à la **déchèterie mobile**

Qui peut bénéficier de ce service ?

Tous les particuliers du SMITOM du Nord Seine et Marne munis d'une carte d'accès en déchèterie ainsi que d'un justificatif de domicile de moins d'un an et d'une pièce d'identité. Plus de renseignements pour obtenir la carte d'accès aux déchèteries sur le site internet du SMITOM : www.smitom-nord77.fr / rubrique : les déchèteries.



Quels déchets peut-on y déposer ?

DÉCHETS ACCEPTÉS



Les déchets verts : tontes, feuilles, branchages...



Les déchets non incinérables : vitres, carrelage, plâtre, portes...



Les déchets incinérables : bois, plastique, pvc, polystyrène, tapis...



Le mobilier : chaises, fauteuils, tables, literie, meubles, rangements



Les déchets spéciaux : solvants, peintures, vernis, aérosols, produits phytosanitaires, acides, bases



Les cartons propres et aplatis



Les piles et accumulateurs



Les déchets d'équipements électriques et électroniques : petits appareils électroménagers, outillage, appareils audio et vidéo, téléphones...

DÉCHETS REFUSÉS



Les gravats ne sont pas acceptés, nous vous invitons à vous rendre dans les déchèteries de proximité : Saâcy-sur-marne, Coulommiers, Ocquerre ou Jouy-sur-Morin.

Les autres déchets refusés dans toutes les déchèteries du SMITOM : les ordures ménagères, les déchets de soin, les pneus, les bouteilles de gaz, l'amiante, les papiers et les journaux.

ATTENTION

Le volume de dépôt maximum de déchets par foyer en déchèterie mobile est limité à 1m³ par demi-journée d'ouverture.